Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_32_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 32 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**
- **Absents : 5**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 5 Juin 2026 à 18h30

Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 8 juin 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.
Absent : Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Guillaume LOPEZ donne pouvoir à M. André LAURENT
Secrétaire de séance : M. Guillaume GRASSET
Objet : Versement subvention FCJV

Avant de passer sur le sujet suivant, le maire demande à M. Guillaume GRASSET de quitter la séance et de ne pas participer au vote étant trésorier de l'Association FCJV.
Le maire lit la demande de l'Association Football Club des Jeunes de Vinezac (FCJV) à savoir une demande d'aide d'un montant de 400 € pour le déplacement en finale des U15 à Mours St Eusèbe dans la drôme.

Après délibération le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 400.00€ à l'Association FCJC.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 9 JUIN 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT